



Marché public de travaux

Articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique

Maître d'ouvrage :

VILLE DE PLOUGUERNEAU

12 rue du Verger – BP 1

29880 PLOUGUERNEAU

MARCHÉ DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT THERMIQUE PAR POMPE À CHALEUR AIR/EAU AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN – SALLE CULTURELLE ARMORICA – PLOUGUERNEAU (29)

**Règlement de la Consultation
(RC)**

Marché N°2026PA004LT000

Date limite de réception des offres : mardi 15 septembre 2026 avant 12h00

Table des matières

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. MAITRISE D'OUVRAGE	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET INDEMNITES	3
3.1 Forme et décomposition du marché	3
3.2 Durée du marché ou délai d'exécution.....	4
3.3 Modalité de règlement	4
3.4 Forme juridique de l'attributaire.....	4
3.5 Modification de détail au dossier de consultation.....	4
3.6 Langue de rédaction des propositions	4
3.7 Unité monétaire.....	4
3.8 Fin de la procédure.....	4
3.9 Indemnités	5
4. DELAIS DE VALIDITE DES PROPOSITIONS	5
5. DOSSIER DE CONSULTATION	5
5.1 Contenu du dossier de consultation.....	5
5.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	5
6. DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS	5
6.1 Pièces de la candidature.....	5
6.2 Pièces de l'offre	6
6.3 Signature des documents dématérialisés.....	7
7. VARIANTES - OPTIONS	7
8. DEPOT DES PRESTATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE	7
9. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES	8
10. DESIGNATION DU CANDIDAT A RETENIR ET NEGOCIATION	8
11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
12. VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le remplacement de l'installation de chauffage existante de l'Espace culturel Armorica situé à Plouguerneau.

Les prestations comprennent notamment :

- la dépose, l'évacuation et le traitement de la pompe à chaleur existante ;
- la fourniture, l'installation et la mise en service d'une nouvelle installation de chauffage par pompe à chaleur gainable air/eau (*et si nécessaire pendant la période habituelle de chauffe, la mise en place d'un dispositif de chauffage temporaire en attendant l'installation définitive*) ;
- les études de dimensionnement et le bilan thermique conformément à la norme NF EN 12831 ;
- l'adaptation ou le remplacement des équipements hydrauliques, de régulation, de sécurité et de distribution rendus nécessaires par la nouvelle installation ;
- les essais, réglages et mises en service ;
- la fourniture du dossier des ouvrages exécutés (DOE) ;
- la formation du personnel utilisateur et de maintenance ;
- la mise en place d'un contrat d'entretien de l'installation d'un an supplémentaire au-delà de la garantie de parfait achèvement.

Lieu d'exécution :

Espace culturel Armorica – 1 rue du Colombier – 29880 PLOUGUERNEAU

Le marché est traité en lot unique.

2. MAITRISE D'OUVRAGE

VILLE DE PLOUGUERNEAU

12 rue du Verger – BP 1

29880 Plouguerneau

Tél : 02.98.04.71.06 – Fax : 02.98.04.59.60.

Représentant du Maître d'ouvrage :

Monsieur le Maire, agissant en vertu de la délibération du 1er avril 2026, lui donnant délégation permanente au titre des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET INDEMNITES

3.1 Forme et décomposition du marché

Marché public de travaux passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le marché n'est pas décomposé en lots.

Il comprend l'ensemble des prestations décrites au CCTP, y compris les études, travaux, essais, mise en service, formation et contrat d'entretien.

3.2 Durée du marché ou délai d'exécution

Le démarrage prévisionnel des travaux est fixé au troisième trimestre 2026.

Le candidat indiquera dans son offre son délai d'exécution.

L'installation devra être fonctionnelle avant le 1^{er} novembre 2026, conformément au CCTP. En cas d'impossibilité d'assurer la mise en service à cette date, une nouvelle date d'installation sera proposée et une solution de chauffage temporaire sera mise en place.

3.3 Modalité de règlement

Les comptes seront réglés après service fait et réception des prestations. Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La collectivité procédera au virement des sommes dues par mandat administratif sur le compte du titulaire indiqué dans l'acte d'engagement.

A défaut de paiement dans ces délais, le titulaire aura droit à des intérêts moratoires.

3.4 Forme juridique de l'attributaire

Les groupements momentanés sont autorisés et devront prendre la forme de groupements conjoints ou solidaires au moment de la notification du marché conformément aux articles R.2142-20 et R.2142-24 du Code de la commande publique.

3.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

3.7 Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

3.8 Fin de la procédure

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

3.9 Indemnités

Aucune indemnité ne sera versée aux concurrents dans le cadre de la présente consultation.

3.10 Nomenclature communautaire (CPV)

Les classifications principales conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- 45331000-6 – Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation ;
- 42511110-5 – Pompes à chaleur ;
- 50720000-8 – Services de réparation et d'entretien de chauffage central.

4. DELAIS DE VALIDITE DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5. DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 Contenu du dossier de consultation

Les pièces constituant le dossier de consultation sont :

- le règlement de consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le CCAP ;
- le CCTP ;
- l'attestation de visite ;
- les documents techniques et plans disponibles.

5.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R.2132-2 et R.2132-3 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://marches.megalisbretagne.bzh>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site en indiquant notamment une adresse courriel valide et personnelle permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

6. DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

6.1 Pièces de la candidature

Le candidat produira :

- DC1 ou équivalent ;

- DC2 ou équivalent ;
- déclaration sur l'honneur ;
- chiffre d'affaires des trois derniers exercices ;
- effectifs et moyens matériels ;
- références récentes comparables.

Le candidat devra justifier de compétences dans les domaines suivants :

- chauffage et génie climatique ;
- pompe à chaleur de forte puissance ;
- régulation et automatisme ;
- maintenance des installations thermiques.

Les qualifications QUALIPAC, QUALIFELEC, QUALIBAT ou équivalentes pourront être produites.

6.2 Pièces de l'offre

L'offre devra obligatoirement comprendre :

A. L'acte d'engagement complété.

B. Une note méthodologique détaillée comprenant :

- compréhension des enjeux du projet ;
- organisation du chantier ;
- méthodologie de dépose de l'installation existante ;
- gestion des déchets ;
- mesures de sécurité ;
- intervention en site occupé ;
- modalités de mise en service.

C. Un mémoire technique comprenant :

- description complète des équipements proposés ;
- fiche technique de la PAC ;
- schéma hydraulique de principe ;
- principe de régulation ;
- performances énergétiques ;
- liste des matériels remplacés ou conservés ;
- modalités de maintenance.

D. Une étude de dimensionnement comprenant :

- bilan thermique EN 12831 ;
- calcul des puissances ;
- note de calcul hydraulique.

E. Un planning détaillé.

F. Le contrat d'entretien proposé.

G. L'attestation de visite signée.

H. La décomposition du prix global et forfaitaire

Tout dossier non conforme à cette composition pourra être éliminé.

La visite du site est obligatoire et aura lieu entre le 31 août et le 7 septembre. Les rendez-vous seront pris auprès du régisseur de la salle de spectacle, Sébastien Morvan, à l'adresse électronique suivante : regisseur@plouguerneau.bzh

L'attestation de visite signée devra être jointe à l'offre.

Conformément aux articles R.2144-1 et suivants du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique.

6.3 Signature des documents dématérialisés

La signature de l'offre dématérialisée est possible mais pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre (acte d'engagement) dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, et signera uniquement l'acte d'engagement.

7. VARIANTES - OPTIONS

Les offres transmises par les entreprises doivent être précisément conformes au projet de base tel que préconisé dans le CCTP et la PSE « *extension du contrat d'entretien à la CTA existante de l'Armorica* » devra être chiffrée. Néanmoins, les entreprises sont tout à fait libres de proposer, en plus de cette offre de base, des variantes au projet.

Celles-ci devront :

- répondre aux objectifs du CCTP ;
- être accompagnées d'un mémoire justificatif ;
- faire l'objet d'un chiffrage distinct.

Les candidats sont invités à proposer, le cas échéant :

- des améliorations de performance énergétique ;
- des solutions facilitant l'intégration future à une GTB ;
- des remplacements complémentaires d'équipements vétustes ;
- des solutions de supervision et télésuivi.

8. DEPOT DES PRESTATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les offres seront transmises exclusivement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation :

<https://marches.megalisbretagne.bzh>

Les modalités de transmission sont celles prévues par le Code de la commande publique.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli parvenu après la date et l'heure limites de dépôt sera considéré comme hors délai.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé portant la mention lisible « copie de sauvegarde ».

Les formats de fichiers acceptés sont ceux lisibles avec les logiciels courants (Acrobat Reader, MS-Office, Open Office) ainsi que les formats d'image JPG, TIFF, PNG. Les formats exécutable (.exe, .com, .scr), les macros, ActiveX, applettes et scripts ne sont pas autorisés.

Chaque fichier constitutif de l'offre devra être traité par un anti-virus avant son envoi. La réception d'un fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

9. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats préciseront :

- les éventuels sous-traitants ;
- la répartition des prestations ;
- les compétences mobilisées.

10. DESIGNATION DU CANDIDAT A RETENIR ET NEGOCIATION

Le maître d'ouvrage analysera les offres et élaborera un rapport de synthèse avec tableau de classement.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

À l'issue de l'ouverture des plis, seront éliminées les offres :

Type d'offre	Définition
Inappropriée	Offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur.
Irrégulière	Offre qui, tout en apportant une réponse au besoin, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou les documents de la consultation.
Inacceptable	Offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché.

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

Critères d'attribution	Pondération
Prix des prestations – noté sur 40	40 %
Valeur technique de l'installation proposée – noté sur 60	60 %

Notation du prix selon la formule : $\text{Note} = 40 \times (\text{Offre la moins-disante} / \text{Offre du candidat})$.

Répartition de la valeur technique (60 points) :

- Pertinence du dimensionnement de la PAC, du carnet de matériel et de la solution technique proposée : 35 points ;
- Pertinence du planning proposé, méthodologie d'exécution et gestion du chantier (*dont installation d'un système de chauffage temporaire si le dispositif n'est pas opérationnel au moment du démarrage de la saison de chauffe*) : 20 points ;
- Qualité des garanties, du contrat d'entretien et des modalités de maintenance : 5 points.

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre recevable. Il pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats fiscaux et sociaux mentionnés aux articles R.2143-6 et suivants du Code de la commande publique dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans possibilité de régularisation. La même demande sera alors adressée au candidat suivant dans le classement, qui sera déclaré attributaire du marché sous réserve de fournir ces documents dans le même délai.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande via la plateforme Mégalis Bretagne.

Renseignements techniques : Bruno MAGUER au 06.88.31.40.57

Renseignements administratifs : Solenn DOUGUET au 02.98.04.71.06

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé, après identification, le dossier de consultation, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

12. INFORMATIONS RECUEILLIES – RGPD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des dossiers de candidature et des futurs marchés publics. Les destinataires des données sont les services de l'acheteur public.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez demander en vous adressant à l'acheteur. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

13. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

En cas de différend survenant à l'occasion de la présente consultation, la recherche, préalablement à tout recours, d'un règlement à l'amiable sera privilégiée par les parties. Si aucune solution amiable n'est trouvée, il est possible de faire appel à la médiation (conciliateur, médiateur des entreprises, comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics).

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex – Tél : 02.23.21.28.28 – Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr – Télécopieur : 02.99.63.56.84.

Précisions concernant les voies et délais d'introduction des recours : référé précontractuel (articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative), pouvant être exercé avant la signature du contrat ; référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du CJA) ; recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée (article R.421-1 du CJA) ; référé suspension accompagnant un recours pour excès de pouvoir (article L.521-1 du CJA) ; recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert à tout candidat évincé, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n°358994), pouvant être assorti d'une demande de référé-suspension.